



MINISTRE DES TRANSPORTS
**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE**

09 JUIL 2019

Abidjan, le

DECISION N° 003958 /ANAC/DSV ^{AA} Portant Guide
relatif à la demande d'approbation RVSM « RACI 3140 »

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code Communautaire de l'Aviation Civile des Etats membre de l'UEMOA ;
- Vu** l'Ordonnance n°2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret n°2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (**ANAC**) ;
- Vu** le Décret n°2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (**ANAC**) ;
- Vu** le Décret n°2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu** le Décret n°2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n°326/MT/CAB du 20 Août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par Décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n°569/MT/CAB du 02 décembre 2014 portant approbation de Règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'Aviation Civile ;
- Sur** Proposition de la Direction de la Sécurité des Vols, et après avis du Comité Technique de la réglementation ;

DECIDE

Article 1^{er} : **Objet**

La présente décision adopte le **Guide relatif à la demande d'approbation RVSM « RACI 3140 »**.

Article 2 : **Champ d'application**

Le présent guide est destiné aux exploitants ivoiriens de transport aérien commercial détenteurs d'un Permis d'Exploitation Aérien (PEA), au postulant à un PEA ainsi qu'aux exploitants effectuant des opérations non commerciales et/ou spécialisées et pour lesquels l'ANAC est l'autorité compétente ; en vue de la délivrance d'une approbation RVSM (Reduced Vertical Separation Minimum).

Article 3 : **Annexe**

Le Guide relatif à la demande d'approbation RVSM (Reduced Vertical Separation Minimum) est joint à la présente décision et en fait partie intégrante.

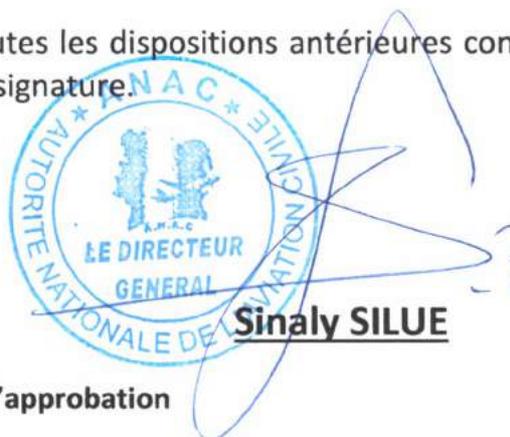
Article 4 : **Mise à jour et diffusion du guide**

Le Responsable du service en charge de l'exploitation technique des aéronefs à l'ANAC, est chargé de la mise à jour du présent guide.

La Direction en charge du transport aérien de l'ANAC est chargée de la diffusion du présent Guide.

Article 5 : **Entrée en vigueur**

La présente décision qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, entre en vigueur à compter de sa date de signature.



PJ :

**Guide relatif à la demande d'approbation
RVSM « RACI 3140 »
Première Edition-Juin 2019.**

Ampliation

- DSV
- DTA
- Service informatique ANAC (site web de l'ANAC)
- Tout exploitant aérien.



MINISTRE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE

Réf. : RACI 3140

Guide relatif à la demande d'approbation RVSM « RACI 3140 »

(REDUCED VERTICAL SEPARATION MINIMA / MINIMUMS DE SEPARATION VERTICALE
REDUITS)

Approuvé par le Directeur Général et publié sous son Autorité

Deuxième édition – Juin 2019



**Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire**

**Guide relatif à la demande d'approbation RVSM
« RACI 3140 »**

**Édition : 1
Date : 11/06/2019
Amendement : 0
Date : 11/06/2019**

PAGE INTENTIONNELLEMENT LAISSEE BLANCHE

2



PAGE DE VALIDATION

	FONCTION	NOMS ET PRENOMS	DATE /VISA
REDACTION	Sous-Directeur des opérations aériennes (SDOA)	KOFFI Konan	05/07/19 [Signature]
	Inspecteur vol	CDB KONAN KRA Eugène	05/07/19 [Signature]
	Chargé de la réglementation, du travail aérien et de l'aviation générale	SOMBO Sombo Achille	05/07/19 [Signature]
VERIFICATION	<u>COMITE DE TRAVAIL AUDIT</u> <u>OACI</u>		
	Président :	KOFFI-BI Nekalo Joseph	08/07/19 [Signature]
	Rapporteur	ALLA Amani Jean	08/07/19 [Signature]
APPROBATION	Directeur Général	Sinaly SILUE	09/07/19 [Signature]



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Guide relatif à la demande d'approbation RVSM
« RACI 3140 »

Édition : 1
Date : 11/06/2019
Amendement : 0
Date : 11/06/2019

LISTE DES PAGES EFFECTIVES

N° page	N° d'édition	Date d'édition	N° d'amendement	Date d'amendement
0	2	11/06/2019	2	11/06/2019
i	2	11/06/2019	2	11/06/2019
ii	2	11/06/2019	2	11/06/2019
iii	2	11/06/2019	2	11/06/2019
iv	2	11/06/2019	2	11/06/2019
v	2	11/06/2019	2	11/06/2019
vi	2	11/06/2019	2	11/06/2019
vii	2	11/06/2019	2	11/06/2019
viii	2	11/06/2019	2	11/06/2019
ix	2	11/06/2019	2	11/06/2019
x	2	11/06/2019	2	11/06/2019
xi	2	11/06/2019	2	11/06/2019
1	2	11/06/2019	2	11/06/2019
2	2	11/06/2019	2	11/06/2019
3	2	11/06/2019	2	11/06/2019
4	2	11/06/2019	2	11/06/2019
5	2	11/06/2019	2	11/06/2019
6	2	11/06/2019	2	11/06/2019
7	2	11/06/2019	2	11/06/2019
8	2	11/06/2019	2	11/06/2019
9	2	11/06/2019	2	11/06/2019
10	2	11/06/2019	2	11/06/2019
11	2	11/06/2019	2	11/06/2019
12	2	11/06/2019	2	11/06/2019
App1-1	2	11/06/2019	2	11/06/2019
App2-1	2	11/06/2019	2	11/06/2019
App3-1	2	11/06/2019	2	11/06/2019

ca



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Guide relatif à la demande d'approbation RVSM
« RACI 3140 »

Édition : 1
Date : 11/06/2019
Amendement : 0
Date : 11/06/2019

TABLEAU DES AMENDEMENTS

Edition/ Amendement	Objet	Date -Adoption/Approbation -Entrée en vigueur le -Applicable le
Edt 01 Amdt 00	création du document	08/07/2019 08/07/2019 08/07/2019



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Guide relatif à la demande d'approbation RVSM
« RACI 3140 »

Édition : 1
Date : 11/06/2019
Amendement : 0
Date : 11/06/2019

DOCUMENTS DE REFERENCE

Référence	Source	Titre	Edition	Amendement
RACI 3000	ANAC	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux conditions techniques d'exploitation d'un avion par une entreprise de transport aérien public « RACI 3000 »	Edition 4 Novembre 2018	Amendement 5 Novembre 2018
RACI 3002	ANAC	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux conditions techniques d'exploitation des avions – Aviation Générale Internationale « RACI 3002 »	Edition 4 Novembre 2018	Amendement 5 Novembre 2018
RACI 3006	ANAC	Règlement d'application du RACI 3000 relatif aux conditions techniques d'exploitation d'un avion par une entreprise de transport aérien public « RACI 3006 »	Edition 2 Novembre 2018	Amendement 3 Novembre 2018
Doc-9574	OACI	Manuel sur la mise en œuvre du RVSM	Deuxième édition — 2002	-----



ABREVIATIONS

AAD	Assigned Altitude Deviation
ANAC	Autorité Nationale de l'Aviation Civile
ARMA	Agence de Surveillance Régionale pour la zone Afrique
ASE	Altitude System Error
ASR	Air Safety Report
ATC	Air Traffic Control
ATL	Aircraft Technical Log
ATM	Air Traffic Management
CEAC	Communauté Européenne de l'Aviation Civile
CNS	Communication Navigation Surveillance
EDTO	Vol à temps de déroutement prolongé
FTS	Flexible Track System
GMU	GPS Height Monitoring Unit
GPS	Global Positioning System
HMU	Height Monitoring Unit
MASPS	Minimum Aircraft System Performance Specifications
MEL	Minimum Equipment List
MEL	Minimum Equipment List /Liste Minimale d'Équipement
MMEL	Master Minimum Equipment List /Liste Minimale d'Équipement de Référence
MNPS	(Minimum Navigation Performance Specifications / spécifications minimales de performances de navigation) : espaces dans lesquels la navigation se fait sans aides à la navigation au sol à courte ou moyenne distance. Afin de pénétrer dans ces espaces, il est nécessaire d'appliquer des normes minimales en termes d'équipements, et de mettre en place des procédures opérationnelles spécifiques.
MNPS	Minimum Navigation Performance Specifications
NAT	North Atlantic Track
NOPAC	North Pacific
OMOD	Mode Distance
OTS	Organized Track System
PAC-OTS	Pacific Organized Track System
RA	Resolution Advisory (Avis De Résolution)
RCT	Renseignements Complémentaires Techniques
RMA	Regional Monitoring Agency/ Agence de Surveillance Régionale
RNAV	Area Navigation
RNP	Required Navigation Performance



RVSM	(Reduced Vertical Separation Minima / minimums de séparation verticale réduits) : application à certains niveaux de vol de l'espace supérieur du minimum de séparation de 1000 pieds (au lieu de 2000 pieds). Cela nécessite une certification spécifique de l'aéronef et des consignes opérationnelles appropriées à chaque région RVSM.
RVSM	Reduced Vertical Separation Minimum
TA	Traffic Advisory (Avis De Trafic)
TCAS	Traffic Collision Avoidance System
TLS	Target Level of Safety
TVE	Total Vertical Error



TABLE DES MATIERES

PAGE DE VALIDATION	i
LISTE DES PAGES EFFECTIVES	ii
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS	iii
TABLEAU DES RECTIFICATIFS	v
DOCUMENTS DE REFERENCE	vi
ABREVIATIONS	vii
TABLE DES MATIERES	ix
DÉFINITIONS	x
CHAPITRE I : GENERALITES	1
1.1 Objet	1
1.2 Champ d'application.....	1
1.3 Mise à jour de la guide	1
CHAPITRE II: PROCESSUS D'APPROBATION RVSM.....	2
2.1. Evaluation de la demande d'approbation RVSM	2
2.2. Inspection de conformité	10
2.3. Délivrance de l'autorisation RVSM.....	10
2.4. Renouvellement	10
2.5. Spécifications opérationnelles associées au PEA	10
2.6. Envoi de l'autorisation de vol en espace aérien RVSM	11
2.7. Dispositions particulières	12
APPENDICE 1 LOGIGRAMME	1
APPENDICE 2 : MODÈLE D'AUTORISATION DE VOL EN ESPACE RVSM	1
APPENDICE 3 : FORMULAIRE DE DEMANDE D'APPROBATION RVSM	1



A. N. A. C.
Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Guide relatif à la demande d'approbation RVSM
« RACI 3140 »

Édition : 1
Date : 11/06/2019
Amendement : 0
Date : 11/06/2019

DÉFINITIONS

Exploitant : Personne, organisme ou entreprise qui se livre ou propose de se livrer à l'exploitation d'un ou de plusieurs aéronefs.

Permis d'Exploitation Aérien (PEA, CTA ou AOC) : Permis autorisant un exploitant à effectuer des vols de transport commercial spécifiés.

Maintien de la navigabilité : Ensemble de processus par lesquels un aéronef, un moteur, une hélice ou une pièce se conforment aux spécifications de navigabilité applicables et restent en état d'être utilisés en toute sécurité pendant toute leur durée de vie utile.

RVSM (Reduced Vertical Separation Minimum / minimum de séparation verticale réduit) : application d'un minimum de séparation verticale réduit de 1000 pieds (au lieu du minimum de séparation conventionnel de 2000 pieds) à certains niveaux de vol de l'espace aérien supérieur (du FL 290 au FL 410 inclus). Cela nécessite une certification spécifique de l'aéronef et des procédures opérationnelles appropriées à chaque région dans laquelle s'applique le RVSM.



CHAPITRE I : GENERALITES

1.1 Objet

La Séparation verticale minimum réduite (RVSM): Espace aérien au-dessus des niveaux de vol (FL) 290 à 410 FL, où un minimum de séparation verticale de 100 pieds est appliqué.

Le présent guide vise à fournir les directives aux exploitants en vue de la délivrance d'une approbation opérationnelle RVSM (Reduced Vertical Separation Minimum) à un exploitant.

1.2 Champ d'application

Le présent guide est destiné aux exploitants ivoiriens de transport aérien commercial détenteurs d'un PEA (Permis d'Exploitation Aérien) ainsi qu'aux exploitants effectuant des opérations non commerciales et/ou spécialisées et pour lesquels l'ANAC est l'autorité compétente.

1.3 Mise à jour de la guide

Le responsable du service exploitation technique des aéronefs (SETA) est chargé de la mise à jour du présent guide.



CHAPITRE II: PROCESSUS D'APPROBATION RVSM

Le processus d'approbation RVSM est coordonné par le domaine des opérations aériennes (OPS) en collaboration avec les licences du personnel aéronautique (PEL) et la navigabilité des aéronefs (AIR).

2.1. Evaluation de la demande d'approbation RVSM

Une approbation RVSM est délivrée à l'exploitant d'un aéronef par l'ANAC après étude d'un dossier déposé et une inspection de conformité. Le dossier de demande doit comprendre sans s'y limiter les renseignements concernant l'avion :

- ✓ état d'immatriculation (bigramme),
- ✓ nom de l'exploitant (trigramme),
- ✓ état de l'exploitant (bigramme), type et série du type d'aéronef,
- ✓ numéro de série constructeur,
- ✓ immatriculation,
- ✓ code adresse mode S (codage hexadécimal) ;
- ✓ attestation et date de délivrance de l'approbation de navigabilité RVSM.
- ✓ description, extraits correspondants de la MEL et conditions d'entretien de l'équipement requis pour évoluer en espace aérien RVSM installé sur l'aéronef.
- ✓ procédures d'exploitation en espace aérien RVSM et conditions de formation des équipages à ce type d'opérations.

2.1.1. Aspects opérations aériennes

La demande d'autorisation RVSM doit contenir les informations suivantes :

État d'immatriculation de l'aéronef (Bigramme)

Se référer au Doc 7910 « Indicateurs d'emplacement » de l'OACI.

DI pour La Côte d'Ivoire

Nom de l'exploitant (Trigramme)

IGA pour l'aviation générale ; MIL pour un avion d'État.

Se référer au Doc 8585 « Indicateurs des exploitants d'aéronefs et des administrations et services aéronautiques » de l'OACI.

État de l'exploitant (Bigramme)



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Guide relatif à la demande d'approbation RVSM
« RACI 3140 »

Édition : 1
Date : 11/06/2019
Amendement : 0
Date : 11/06/2019

DI pour La Côte d'Ivoire

Type d'aéronef

Se référer au Doc 8643 « Indicateurs de types d'aéronef » de l'OACI.

Série du type d'aéronef

Se référer au Certificat de Navigabilité individuel de l'avion ; inscrire NIL s'il n'en existe aucun.

Numéro de série constructeur de l'aéronef

Immatriculation de l'aéronef (sans caractère de séparation).

Code adresse mode S de l'aéronef (codage hexadécimal), si équipé.

Approbation de navigabilité de l'aéronef

L'aéronef doit être certifié pour les opérations en espace aérien RVSM et cette capacité doit être portée au Manuel de Vol (amendement ou supplément approuvé).

Date de délivrance de l'approbation de navigabilité de l'aéronef (jj/mm/aaaa).

Date de délivrance du premier Certificat de Navigabilité individuel pour un avion apte RVSM d'origine ; date d'application du dernier SB requis dans les autres cas.

Équipement requis pour évoluer en espace aérien RVSM installé sur l'aéronef

Cet équipement, qui doit être décrit, doit se composer au minimum de :

- ✓ Deux systèmes indépendants de mesure et d'indication de l'altitude pression (Altimètre).
- ✓ Un système avertisseur d'altitude indiquant à l'équipage par une alarme toute déviation de plus de 300 ft de l'altitude pression sélectionnée (200 ft pour les aéronefs dont la demande de Certification de Type est déposée après le 1^{er} janvier 1997).
- ✓ Un système de contrôle automatique de l'altitude (un système de pilotage automatique comportant la fonction « maintien d'altitude » : mode « ALT » du PA).
- ✓ Un transpondeur radar secondaire de surveillance (SSR) Mode A/C ou Mode S muni d'un système de report d'altitude qui peut être connecté au système de mesure de l'altitude utilisé pour le maintien de l'altitude.

Extraits des chapitres de la Liste Minimale d'Équipements concernant les opérations en espace aérien RVSM

Les items de la MEL concernant l'équipement requis pour évoluer en espace aérien RVSM appartiennent notamment aux ATA :





22 « Vol Automatique ».

30 « Protection Givrage et Pluie ».

34 « Navigation ».

Note. D'autres ATA, comme l'ATA **27** « Commandes de Vol », ou l'ATA **31** « Instruments », par exemple, peuvent également être impactés.

Se référer au Manuel de Vol de l'avion qui peut présenter la liste détaillée des équipements et/ou des fonctions requis pour évoluer en espace aérien RVSM au cas où la MMEL de l'aéronef ne prendrait pas en compte les opérations en espace aérien RVSM.

Les systèmes de réchauffage des tubes Pitot et des prises statiques doivent être en état de fonctionnement pour les opérations en espace aérien RVSM, ainsi que les systèmes d'indication altimétrique (fonction « PFD ») pour les aéronefs équipés d'EFIS.

Conditions d'entretien de l'équipement installé requis pour l'exploitation RVSM

Le programme d'entretien doit prendre en compte les procédures de maintenance et de contrôle du maintien des capacités RVSM de l'avion, telles que définies par le détenteur du Certificat de Type de l'aéronef.

Procédures d'exploitation en espace aérien RVSM

Note préalable. Une approbation RVSM n'est pas limitée à une région particulière. Elle peut être valable dans le monde entier, sous réserve que toute procédure d'exploitation spécifique à une région donnée figure dans le manuel d'exploitation ou dans les documents indicatifs appropriés à l'intention des équipages. (Annexe 6, 1^{ère} & 2^{ème}).

Ces documents comprennent :

- ✓ La description du ou des espace(s) aérien(s) RVSM considéré(s) : carte ou liste de FIR/UIR.
- ✓ La phraséologie relative aux opérations en espace aérien RVSM.
- ✓ Les procédures normales de vol en espace aérien RVSM, les procédures après panne et les procédures d'urgence en cas de perte partielle ou totale des équipements requis pour évoluer en espace aérien RVSM ou d'événement imprévu en vol.

N.B. Le Doc 7030 de l'OACI comme les AIP, les AIC ou les NOTAM publiés par les autorités ATS compétentes chargées des espaces aériens considérés peuvent apporter des compléments aux procédures d'exploitation.

 <p data-bbox="213 235 512 282">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="592 181 1038 230">Guide relatif à la demande d'approbation RVSM « RACI 3140 »</p>	<p data-bbox="1110 159 1283 257">Édition : 1 Date : 11/06/2019 Amendement : 0 Date : 11/06/2019</p>
---	---	---

2.1.2. Aspect licence du personnel aéronautique

Le dossier doit contenir :

- ✓ la formation à jour de l'équipage et les formations associées concernant le RVSM.
- ✓ les conditions de formation des équipages aux opérations en espace aérien RVSM
- ✓ la formation RVSM de l'Equipage de Conduite avant toute exploitation en espace aérien RVSM.

2.1.3. Aspects navigabilité des aéronefs

Le dossier doit contenir les informations et éléments ci-dessous :

1) Exigences en matière de programme d'entretien

Le programme d'entretien approuvé devra inclure les éléments suivants:

- a) Un programme de contrôle adéquat des pièces qui exclut la possibilité d'installer des équipements de tenue d'altitude non approuvés dans un avion approuvé RVSM. Des procédures devront être incluses dans le programme de l'Exploitant qui garantissent que toute modification ou changement dans l'équipement RVSM, sera coordonné avec l'inspecteur désigné et après accord du constructeur, ou de l'organisme de conception approuvée.
- b) L'identification et la classification des réparations et modifications structurales dans et/ou autour des sondes pitot/statiques et à côté des portes aussi bien que les réparations et modifications d'équipements qui ont pu affecter l'alignement ou l'étalonnage des équipements de tenue d'altitude, ainsi que les items à inspection obligatoire (RII) ou leur équivalent pour les exploitants d'aviation générale.
- c) Toutes les exigences de vérifications ou d'inspections spéciales ou supplémentaires spécifiées dans le dossier des données approuvées devront être basées sur celles établies pendant l'approbation RVSM. Ces normes surpassent les tolérances des fabricants d'équipements si des variations sont constatées. Le dossier des données approuvées déterminera les tolérances ou normes d'inspection applicables pour se conformer à la marge d'erreur exigée. Ces normes constituent la base de certification pour démontrer la conformité au RVSM.



- d) Des dispositions devront être établies pour s'assurer que tout le personnel d'entretien RVSM a été correctement formé, qualifié et autorisé à la remise en service de l'avion pour les opérations RVSM. Cette remise en service constitue la confirmation de navigabilité, ou approbation de remise en service.
- e) Tout avion opérant dans l'espace aérien RVSM, devra utiliser des procédures adéquates pour signaler des erreurs grossières de tenue d'altitude à l'Autorité responsable dans les 72 heures. Des procédures supplémentaires sont exigées pour la revalidation d'un avion non conforme qui a fait l'objet d'un rapport d'erreurs grossières de tenue d'altitude. Cela peut inclure une vérification opérationnelle suite à des actions d'entretien appropriées. Les actions d'entretien appropriées doivent être effectuées avant de revalider un avion non conforme. Les résultats des actions d'entretien, aussi bien que des vérifications opérationnelles, devront être soumis à l'ANAC pour examen. Chaque avion non conforme fera l'objet d'une enquête complète par l'inspecteur responsable et les mesures appropriées seront prises pour prévenir une tendance négative ou une reproduction de la situation. Il faut garder à l'esprit que l'exigence de validation de la précision et de la fonctionnalité du système avant de pénétrer dans un espace aérien RVSM, fait toujours partie des exigences du programme d'opérations.
- f) Des dispositions adéquates devront être prévues pour auditer toutes les opérations d'entretien réalisées en sous traitance, sur une base régulière, pour garantir la conformité aux exigences du programme d'entretien RVSM et au Programme de Surveillance et d'Analyse Continues de l'exploitant.
- g) Des procédures adéquates devront être utilisées pour l'information de l'équipage de conduite lorsqu'il est déterminé que l'avion n'est pas apte à un dispatch RVSM.

2) Programme de formation en entretien

Exigences de formation initiale et périodique pour le personnel d'atelier et le personnel en ligne. Le programme doit couvrir l'utilisation des appareils, des tests spéciaux pour effectuer des inspections géométriques, telles que les mesures du caractère onduleux du revêtement, et d'autres exigences spéciales relatives à l'entretien des équipements de tenue d'altitude et les exigences de certification, toutes les documentations spéciales ou procédures introduites par l'approbation RVSM.



3) Programme d'entretien/Inspection existant

Les items suivants devront être examinés comme étant appropriés pour l'approbation de l'entretien RVSM:

- a) Manuel d'entretien.
- b) Manuel de réparation structurale.
- c) Manuel des pratiques standards.
- d) Catalogue Illustré des pièces.
- e) Programme d'entretien.
- f) MMEL/MEL

4) Moyens d'essai et normes

L'exploitant doit utiliser des équipements spéciaux pour effectuer des mesures du caractère onduleux du revêtement prévues par le fabricant ou leurs équivalents, si exigé par le fabricant ou l'organisme de conception approuvée.

Tous les équipements de test de précision doivent avoir un taux de précision exigée d'au moins quatre fois la précision de l'équipement faisant l'objet d'une vérification. Ceci s'applique à tous les appareils de test utilisés pour garantir la précision de l'étalonnage à l'exception de l'outillage de mesure du caractère onduleux du revêtement qui sera maintenu conformément aux exigences d'entretien du constructeur de la cellule. La précision et la traçabilité doivent être maintenues sur une base régulière pour tous les équipements de test de tenue d'altitude, et l'entretien de ces équipements de test exigés doit être effectué.

L'intervalle d'étalonnage ne dépassera pas 12 mois calendaires pour les équipements de test, à moins qu'une justification soit apportée que sur plusieurs périodes d'étalonnage, la précision est constante sur 12 mois calendaires.

5) Exigences en matière de coordination

L'inspecteur Avionique, en coordination avec les inspecteurs Navigabilité et Opérations Aériennes, s'assurera de la conformité totale aux exigences établies et plus particulièrement aux bulletins de service (SB) ou lettres de service, qui font partie du dossier des données approuvées ou des données de certificat de type supplémentaire (STC) approuvées par les Bureaux de Certification d'Avion.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la demande d'approbation RVSM « RACI 3140 »</p>	<p>Édition : 1 Date : 11/06/2019 Amendement : 0 Date : 11/06/2019</p>
---	--	---

6) Exigences du processus d'approbation

a) Le processus RVSM est un processus en deux parties.

✓ D'abord, l'approbation de navigabilité de type de la cellule pour le type particulier ou le groupe d'avions exige une approbation du dossier de données sous la forme d'un SB approuvé, de données STC, ou d'autres données approuvées par l'Autorité compétente pour chaque type ou groupe d'avions. Ce processus inclura aussi l'approbation de l'inspecteur qui garantit la conformité aux données approuvées susmentionnées, avant que l'approbation opérationnelle RVSM ne soit accordée.

✓ Deuxièmement, les programmes d'exploitation et de navigabilité devront être approuvés.

b) Le dossier des données approuvées consistera en la définition du groupe d'avions ou de l'avion, une définition des enveloppes de vol, des données nécessaires pour démontrer la conformité de performance aux normes RVSM, les essais spéciaux, et les normes d'inspection qui dépassent les normes des fabricants d'équipement, si applicable. Ce dossier de données approuvées inclura aussi les SB ou lettres du constructeur de la cellule approuvées, ou les données STC dans un format comparable.

c) L'inspecteur s'assurera que l'exploitant a réalisé les inspections de conformité selon les données SB ou STC, et s'assurera que la documentation des inspections de conformité est adéquate. Les données SB ou STC, établissent ce que l'exploitant a besoin d'accomplir sur l'avion à propos des mesures du caractère onduleux du revêtement, des configurations d'équipement approuvées, des types de tubes pitot/statique exigés, des sondes d'angle d'attaque, des essais spéciaux, et des exigences d'inspection, etc.

d) L'inspecteur responsable doit s'assurer que l'exploitant a effectué le programme de surveillance exigé avant que l'approbation RVSM ne soit délivrée. Ce programme peut être réalisé selon deux options de surveillance. L'exploitant peut survoler une station de contrôle d'altitude (HMU), ou utiliser une station de contrôle GPS approuvée (GMU), selon la disponibilité des deux stations.



- e) L'inspecteur responsable doit s'assurer de la révision correcte de la liste minimale d'équipements (MEL) pour le RVSM relative aux exigences du dispatch. (Se référer à la liste minimale d'équipements de référence, pour les exigences des équipements requis). Les avions certifiés RVSM devront comporter des exigences de dispatch pour certains systèmes de l'avion qui fournissent la capacité de maintien d'altitude. En conséquence, les systèmes de mesure d'altitude indépendants sont composés des éléments suivants:
1. Un système de sources statiques croisées associées à une protection contre le givrage; si les sources sont localisées dans des zones sujettes à une accumulation de givre.
 2. Un équipement pour mesurer la pression statique détectée par la source statique, la convertir en altitude pression, et visualiser l'altitude pression à l'équipage du vol;
 3. Un équipement pour fournir un signal digitalement codé qui correspond à l'altitude pression affichée, pour les besoins de report d'altitude automatique.
 4. Une correction de l'erreur de source statique (SSEC), s'il est nécessaire de satisfaire aux exigences d'erreur du système altimétrique RVSM.
 5. Un équipement pour fournir des signaux de référence pour le contrôle automatique d'altitude et les systèmes d'alerte.
 6. Un transpondeur de report d'altitude au Radar de Surveillance Secondaire (SSR).
 7. Un système d'alerte altitude.
 8. Un système de contrôle automatique d'altitude capable de contrôler automatiquement le maintien de l'avion à une altitude de pression référencée.
- f) Pour les transporteurs aériens qui effectuent des opérations d'entretien sous un programme d'entretien de navigabilité continue, le programme d'entretien sera approuvé par le biais des pages effectives qui devront désigner les pages courantes. L'exploitant peut choisir d'avoir un manuel RVSM approuvé séparé et référencé sur les spécifications d'exploitation, ou le programme peut être intégré dans le Manuel d'Entretien Général approuvé par le biais de la liste des pages effectives ou de date/signature sur chaque page, et cette section sera référencée dans les spécifications d'exploitation, section D.



Une copie de ce manuel ou une partie pertinente du manuel RVSM devra être à bord de l'avion ou être autrement facilement disponible à l'équipage de vol. Le manuel RVSM approuvé devra identifier la personne responsable de l'entretien de l'avion approuvé RVSM.

- g) Dans le but de suivre la demande d'approbation RVSM, la réalisation du processus d'approbation devra être enregistrée comme un processus à cinq phases. La base de données de l'ANAC pour le RVSM contient l'approbation de navigabilité, l'approbation opérationnelle et l'annulation d'approbation due à un transfert d'avion à un exploitant différent. Il est impératif que la base de données soit mise à jour à temps de manière à ce qu'une détermination du niveau d'aptitude total des exploitants approuvés RVSM puisse être faite.

2.2. Inspection de conformité

À la suite de l'évaluation documentaire de la demande, un inspecteur en vol procède à une inspection de l'aéronef et des PNT pour s'assurer de la conformité avec l'évaluation du dossier.

L'inspecteur réalise également un contrôle des performances de tenue d'altitude d'un aéronef avant la délivrance d'une approbation opérationnelle RVSM pour cet aéronef.

2.3. Délivrance de l'autorisation RVSM

(Voir modèle d'autorisation en appendice 2)

Une fois que l'étude du dossier est satisfaisante et l'inspection en vol concluante, l'ANAC délivre l'autorisation.

L'autorisation de l'approbation opérationnelle RVSM est délivrée pour une durée qui ne peut excéder 12 mois, et renouvelable à la demande de l'exploitant.

2.4. Renouvellement

Lorsque l'exploitant demande le renouvellement de l'approbation RVSM, une inspection de conformité en est réalisée.

2.5. Spécifications opérationnelles associées au PEA

Pour un aéronef exploité par une entreprise de transport aérien public, l'autorisation figure dans les spécifications opérationnelles associées à son PEA.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la demande d'approbation RVSM « RACI 3140 »</p>	<p>Édition : 1 Date : 11/06/2019 Amendement : 0 Date : 11/06/2019</p>
---	--	---

Pour un aéronef utilisé en aviation générale qui ne détient pas d'autorisation de vol en espace aérien RVSM mondiale : figureront à la rubrique « Remarques ou Restrictions particulières éventuelles » de l'autorisation.

Dans le cas général, les zones d'exploitation autorisées et les zones RVSM autorisées seront les mêmes. Ces zones seront à choisir parmi celles définies par l'OACI

Au cas où la zone d'exploitation à l'intérieur de laquelle l'exploitant est autorisé à exploiter ses avions ne correspondrait pas aux espaces aériens RVSM désignés pour lesquels son approbation RVSM est valable, ceux-ci figureront à la rubrique « Limitations spéciales – Autre limitation » des spécifications opérationnelles associées à son PEA.

La liste des types avions avec lesquels l'exploitant est autorisé à conduire des opérations RVSM figurera à la rubrique « Autorisations spécifiques - RVSM », en listant les immatriculations concernées si d'autres cellules d'aéronefs du même type avion de sa flotte ne sont pas approuvées RVSM.

2.6. Envoi de l'autorisation de vol en espace aérien RVSM

L'ANAC transmet à l'organisme de surveillance régional (RMA) de rattachement (Eurocontrol pour la France) les informations citées ci-dessus en vue d'une saisie dans la base de données des approbations RVSM régionales qui est régulièrement échangée avec les autres RMAs. (OACI RMA Manual « Manual of Operating Procedures and Practices for Regional Monitoring Agencies in relation to the use of a 300 m (1 000 ft) Vertical Separation Minimum above FL 290 » (ICAO Unedited Version — May 2004).

La lettre d'envoi de l'autorisation de vol en espace aérien RVSM, qui doit être adressée à l'exploitant et, en copie, à l'ARMA, doit :

- ✓ Pour un avion utilisé en aviation générale : rappeler à l'opérateur la nécessité de rapporter sous soixante-douze heures tout événement en service impliquant des capacités de tenue d'altitude dégradée en espace aérien RVSM.
- ✓ Pour tous les aéronefs : rappeler à l'exploitant la nécessité de se conformer aux exigences minimales de surveillance des performances de navigation verticale applicables aux aéronefs autorisés à conduire des opérations en espace aérien RVSM.
- ✓ Pour l'espace aérien RVSM AFI/EUR, ces exigences sont rappelées sur le site Internet d'Eurocontrol.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la demande d'approbation RVSM « RACI 3140 »</p>	<p>Édition : 1 Date : 11/06/2019 Amendement : 0 Date : 11/06/2019</p>
---	--	---

Dans tous les cas, dès que la flotte des aéronefs approuvés RVSM d'un exploitant est modifiée, même temporairement, l'information doit être transmise dès que possible par l'ANAC à l'ARMA.

2.7. Dispositions particulières

L'autorisation RVSM ne prévoit pas spécifiquement de faire figurer le(s) espace(s) aérien(s) RVSM pour lesquels l'autorisation de vol en espace aérien RVSM est valable.

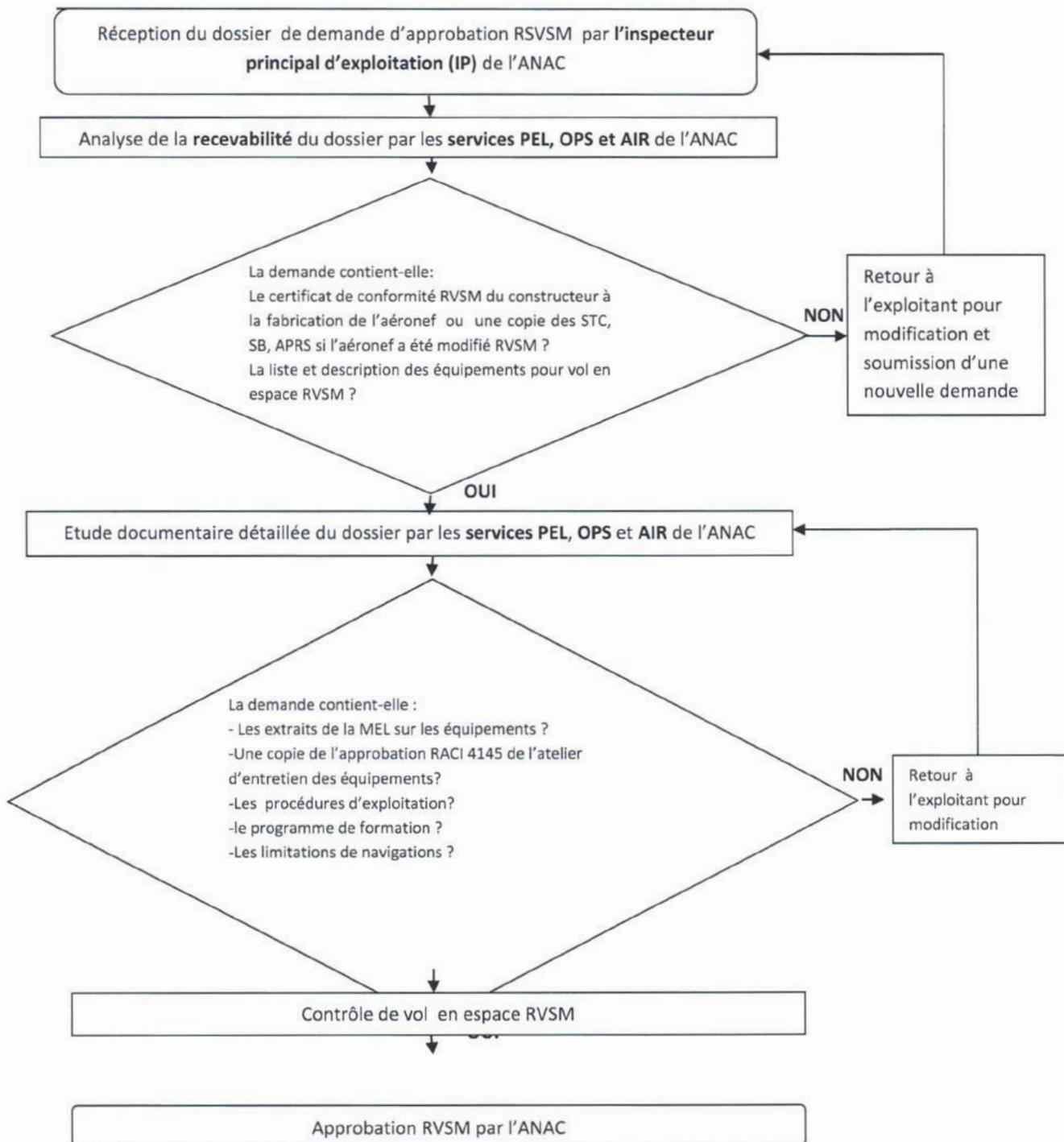
Le(s) espace(s) aérien(s) pour lesquels l'autorisation de vol en espace aérien RVSM est valable et pour lesquels la codification OACI sera employée si possible:

L'ANAC peut être amené à retirer une autorisation RVSM : À titre temporaire, par exemple en cas d'erreurs répétées de tenue d'altitude, jusqu'à ce que l'opérateur fasse preuve du retour à des conditions satisfaisantes d'exploitation.

À titre définitif, lorsque l'aéronef change d'exploitant, le nouvel opérateur de cet aéronef devant déposer un dossier de demande de délivrance d'approbations RVSM pour son propre compte.

APPENDICE 1 LOGIGRAMME

Le logigramme ci-dessous décrit la procédure à suivre pour l'approbation d'une demande d'exploitation en espace RVSM d'un opérateur.



ll

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la demande d'approbation RVSM « RACI 3140 »</p>	<p>Édition : 1 Date : 11/06/2019 Amendement : 0 Date : 11/06/2019</p>
---	--	---

APPENDICE 2 : MODÈLE D'AUTORISATION DE VOL EN ESPACE RVSM

N° _____ ANAC

Autorisation de vol en espace RVSM

Exploitant :

Type d'avions :

Zone RVSM : **AFI/ EUR** (uniquement)
concernée

Cette autorisation est valable jusqu'au

Cette autorisation n'est valable que si les avions dont les immatriculations figurent ci-dessus sont utilisés selon les conditions et procédures portées à la connaissance de l'**ANAC** à la date de délivrance et conformément aux obligations imposées par les services de la circulation aérienne.

Le Directeur Général

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la demande d'approbation RVSM « RACI 3140 »</p>	<p>Édition : 1 Date : 11/06/2019 Amendement : 0 Date : 11/06/2019</p>
---	--	---

APPENDICE 3 : FORMULAIRE DE DEMANDE D'APPROBATION RVSM

FORM-ANAC-OPS-023 FORMULAIRE DE DEMANDE D'APPROBATION RVSM



FORMULAIRE DE DEMANDE D'APPROBATION RVSM
FORM-ANAC-OPS-023

Édition : 1
Date : 11/06/2019
Amendement : 00
Date : 11/06/2019

1. Courrier de demande (cocher la case correspondante)

Initiale Renouvellement

2. Identification de l'exploitant

a) Nom commercial :

Nom

b) Code OACI (trigramme) :

Localisation géographique :

Boîte Postale :

Email :

Téléphone :

Fax :

3. Point focal du postulant pour les questions liées à la demande

Le postulant doit nommer un point focal avec qui servira de lien avec les inspecteurs de l'ANAC pendant le processus d'approbation

Nom et prénoms :

Fonction :

Téléphone :

Email :

4. Informations sur les aéronefs concernés

	Constructeur	Modèle d'aéronef	Numéro de série
1			
2			
3			
4			

Note : Joindre des copies supplémentaires à cette section pour ajouter plus d'aéronefs si nécessaire.

5. Exigences concernant les systèmes	
Joindre des preuves pour chacun des éléments cochés	
Date début opération en espace RVSM	___/___/____
6. Équipements de communication	
Moyen de communication	<input type="checkbox"/> HF <input type="checkbox"/> CPDLC <input type="checkbox"/> Autres
Si Autres →	
7. Procédures d'exploitation	
Joindre à la demande les extraits du manuel d'exploitation relatifs aux procédures pour les opérations dans l'espace aérien RVSM	
Partie A	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Partie B	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Partie c	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Partie D	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
LME	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
8. Extraits du manuel de vol	
Joindre à la demande les extraits du manuel de vol relatifs aux procédures pour les opérations dans l'espace aérien RVSM	
Extraits du manuel de vol	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
9. Programme de formation	
Joindre à la demande le programme de formation des équipages de conduite	
Programme de formation des équipages de conduite	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
10. Dossier de formation	
Joindre à la demande le dossier de formation des équipages de conduite	
Dossier de formation des équipages de conduite	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
11. Programme de maintenance	
Joindre à la demande le programme de maintenance	
Programme de maintenance	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

115